

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2025
Délibération n° DE_2025_014

Le 07 avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et TURC Jack

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à DIDIER Thierry) et VANDERNOOT Noémie

Absents : MASNATA Mallauray

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2025

Après avoir examiné les propositions de la commission « vie associative » relatives à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025,

Mmes BRUN et HERMANT ne prennent pas part au vote car membres d'un CA associatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2025 :

NOM de l'association	Montant 2025 alloué
Amicale des combattants de la vallée du Roubion	150€
Les Amis du Pays de Bourdeaux	450€
La Tirelire	850€
Chapelle Saint Jean de Crupies	150€
La chorale de Bourdeaux	150€
Photo Club Bourdeaux	150€
Comité du 15 août	2300€
Coopérative scolaire	300€
Les Echos de Couspeau	250€
FSE Collège de Dieulefit	150€
Les grands anciens du rugby Dieulefit Bourdeaux	150€
Médiacultures	1100€
MOCOREP	200€
Nouvelles du conte	1000€
La pétanque bourdeloise	800€
Tours de jeux - Ludothèque	500€
USDB Rugby	500€
Les restaurants du cœur	350€
TOTAL	9 500€

AJOUTE que la commission a fait le choix de ne pas subventionner certaines associations, qui bénéficient de salles gratuitement.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 026-212600563-20250407-DE_2025_014-DE

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du budget principal 2025.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Thierry DIDIER

